

Directive « retour » ou l'Europe de la honte¹

La directive sur l'expulsion des étrangers en situation irrégulière fixe, notamment, à 18 mois la durée maximale de leur placement en détention-rétention. Cette « directive retour », qui a fait l'objet d'un accord de compromis entre les 27 et le Parlement européen, est fortement contestée par les associations de défense des droits de l'homme qui l'ont qualifiée de « directive de la honte ». Et a suscité des réactions indignées dans les pays du Sud.

Quarante morts, cent disparus. Tel était le bilan officiel après le naufrage, le 7 juin, d'un bateau transportant des immigrés entre la Libye et l'Italie. Quelques victimes parmi tant d'autres. Le seul canal de Sicile a enregistré 302 morts en 2006, 502 dans les premiers mois de 2007... L'Union européenne ne pouvait pas rester sans réagir à ces morts sans noms et sans visages. Elle l'a fait. En s'entendant sur une juste et humaine politique d'accueil ? Pas du tout. Mais en durcissant encore les politiques d'expulsion. Car c'est bien cela qu'ont décidé, voté les gouvernements et le Parlement européen.

« Ce texte est dangereux pour la culture juridique de l'Union européenne (UE) », s'est insurgé l'eurodéputé de gauche italien Giusto Catania. « Enfermer pendant dix-huit mois quelqu'un qui n'a commis aucun délit est inacceptable. Permettre l'expulsion dans les pays de transit comme la Libye est une véritable déportation. Cette directive n'assure aucune protection aux immigrés. Cette politique est cause de morts en mer. Comme ça a été le cas avec le drame des 150 personnes disparues en Méditerranée dans le naufrage d'un navire entre la Libye et l'Italie. La politique de l'UE est complice de ces homicides. » Difficile de croire, en effet, qu'un texte, aussi répressif soit-il, découragera des candidats à l'immigration prêts à affronter la mort en tentant leur chance quand toutes les mobilisations militaires et policières n'y parviennent pas.

Le pire, la norme

Dans le jargon juridico-technocratique, elle se nomme « *directive relative aux normes et procédures communes applicables dans les Etats membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier.* » Trop long. Pour s'adresser à l'opinion, on la rebaptisée plus communément « *directive retour* ». C'est plus carré et plus médiatique. Plus propice, estimaient ceux qui l'ont soutenue, à faire passer l'idée qu'il s'agit d'une mesure positive parce que les conditions et les politiques d'immigration seront réglementées dans l'ensemble de l'Union européenne. Et cacher ainsi l'évidente réalité : « *il s'agit d'un nivellement par le bas et même vers le pire pour que ce pire devienne la norme en Europe* » comme s'en est scandalisé le cinéaste français Laurent Cantet, palme d'or à Cannes.

La plaidoirie de Louise Arbour, haut-commissaire de l'ONU aux Droits de l'homme, elle-même, contre la directive n'y aura rien changé. Elle avait appelé les pays européens, plutôt que de voter ce texte, à ratifier la convention de l'ONU sur les droits des travailleurs migrants : « *Il serait temps qu'on donne des protections équivalentes à ceux qui sont persécutés pour des raisons politiques et à ceux qui font face à des menaces pour leur vie à cause d'une extrême pauvreté, de famines, de maladies, d'épidémies auxquelles ils ont également le droit de tenter d'échapper.* » En vain.

Les eurodéputés ont tranché grâce à une alliance entre conservateurs, libéraux et extrême droite, facilitée par l'appui d'une partie d'un groupe socialiste divisé.

¹ Analyse parue dans le N° 345 du *Journal du mardi*, 1^{er} juillet 2008.

La « *directive de la honte* » comme l'on rebaptisée les défenseurs des droits de l'homme organise la répression des sans-papiers en fixant à 18 mois la durée maximale de leur placement en détention et une interdiction de séjour de cinq ans dans l'Union Européenne. La détention et l'expulsion des mineurs, même non accompagnés, ne sont pas non plus interdites. (voir ci-dessous « *Les dispositions clés de la directive* »)

En clair, l'Union a envoyé un signal sans fioriture au reste du monde : les immigrés ne sont pas les bienvenus. Un acte qui prend tout son sens dans un long et inquiétant processus. Comme l'a rappelé le quotidien *Libération* : « *Ce n'est pas un hasard si c'est surtout dans le contrôle aux frontières extérieures, c'est-à-dire dans le répressif, que les progrès ont été importants : harmonisation des visas, création de l'agence Frontex sise à Varsovie, embryon d'un futur corps de gardes-frontières européens, sanctions contre l'aide à l'immigration clandestine, création du fichier Eurodac centralisant les empreintes des demandeurs d'asile et des étrangers reconduits à la frontière, etc.* »

Et ce n'est pas fini. La France souhaite que ses partenaires adoptent durant sa présidence de l'Union, un « *pacte européen sur l'immigration et l'asile* ». Dès le début de la présidence française de l'Union européenne, les 7 et 8 juillet à Cannes, Nicolas Sarkozy va présenter son projet en vue du Conseil européen du mois d'octobre qui devrait être consacré à la politique migratoire de l'UE.

Non-dit ethnique

Le ministre français de l'Immigration, Brice Hortefeux, champion des expulsions, a déjà fait le tour des capitales de l'UE pour tâter le terrain. Selon le projet, les contrôles devraient être encore accrus aux frontières. La structure de coordination des missions de surveillance et de secours aux migrants, Frontex, se transformerait en une véritable police continentale de l'immigration. De plus, le « *contrat d'intégration* », serait généralisé, et prévoirait l'apprentissage de la langue et de la culture du pays d'accueil.

Mais une mesure centrale du pacte, appuyée par la Commission européenne, serait l'interdiction faite aux États de procéder à des régularisations massives, comme celles qui ont eu lieu en Italie et en Espagne (plus de 2 millions de personnes entre 2003 et 2007)... Le cas par cas combattu par les associations de migrants deviendrait ainsi la règle.

Ce pacte est un résumé des souhaits de la droite ultra. Et des contradictions européennes puisqu'il prévoit en même temps une ouverture plus grande de l'Europe, mais à une « *immigration choisie et concertée* ». Que l'on retrouve déjà dans le traité de Lisbonne. L'article 63 du traité prévoit, en effet « *le droit des États membres de fixer les volumes d'entrée des ressortissants de pays tiers (...), sur leur territoire dans le but d'y chercher un emploi* ».

Ainsi, comme l'a fait remarquer Claude Quémar, du Comité pour l'annulation de la dette du tiers monde (CADTM), « *L'avenir est à l'immigré qui sert et qui rapporte* », en constatant que ces politiques sécuritaires s'appuient sur une vision utilitariste de l'immigration. Alors, faut-il parler d'un « non-dit ethnique ». C'est l'opinion de Patrick Veil, chercheur au CNRS, spécialiste des questions d'immigration qui estimait dans *Libé* que « *les Européens sont obsédés par les différences culturelles. Ce n'est pas un hasard si le Royaume-Uni a ouvert grand ses frontières aux pays de l'Est, mais se montre particulièrement dur à l'égard des autres immigrés Il faut sortir de ça : les étrangers non souhaités arrivent quand même et on le paie ensuite.* »

« Malheureux incident »

La « directive de la honte » va irrémédiablement alimenter les filières d'immigration clandestine. Et fragiliser encore la situation des sans-papiers avec des conséquences dramatiques. « *Alors que tout démontre l'absence de lien entre la durée de rétention et le taux d'expulsions, l'allongement légal de la détention-rétention aboutirait à l'augmentation des camps et de leurs capacités, à la dégradation psychique et mentale des personnes, à l'industrialisation de l'enfermement comme mode principal de gestion des questions migratoires* » a justement relevé dans *Le Soir* l'eurodéputé vert Pierre Jonckheer.²

Fin juin, dans la banlieue parisienne, un incendie a détruit les deux bâtiments d'un centre de rétention pour étrangers en instance d'expulsion. La veille un Tunisien de 41 ans y était mort. Un « malheureux incident »? « *Haut lieu de la résistance des sans-papiers, le centre de rétention de Vincennes avait cependant été pointé du doigt en février 2008 par le chercheur Alain Morice pour ses 'violences expérimentales à l'abri des regards'* », pouvait-on lire au lendemain du drame sur le site du Monde diplomatique.

« *Cette mort de trop est à mettre au funeste crédit de cette obsessionnelle politique cruelle, brutale et inhumaine qui criminalise l'immigration* » ont fustigé les associations de défense des étrangers. La situation en Belgique, on le sait, n'est pas plus glorieuse que la sinistre réalité française.

Le vote de cette directive intervient dans un contexte marqué par le durcissement de plusieurs législations nationales : ainsi, après le Danemark et le Royaume-Uni, la France vient pour la cinquième fois en six ans de donner un nouveau tour de vis et l'Italie se prépare à faire de même.

Le Sud proteste

Les réactions n'ont pas tardé à se multiplier. Un appel, signé par le prix Nobel italien Dario FO, Pedro Almodovar, Philippe Diaz, l'actrice Penelope Cruz ou encore les chanteurs Manu Chao et Toure Kunda, dénonce une directive qui « *rabaisse les normes de protection des droits de l'homme* ».

Le dossier des migrations était à l'ordre du jour du Conseil européen de fin juin. Il n'y a pas été question des réactions scandalisées des responsables politiques de toute l'Amérique latine, ce continent qui a reçu pendant des siècles des vagues d'immigrés venus d'Europe. Le président équatorien Rafael Correa, l'un des nouveaux dirigeants incarnant le virage à gauche pris dans la région, a aussitôt prôné un front commun : « *Nous espérons donner une réponse commune avec les différents pays d'Amérique latine.* » Son allié bolivien, Evo Morales, a proposé à l'Afrique de se joindre à ce combat pour obtenir le retrait d'une loi qui « *porte atteinte à la vie et aux droits des personnes* ». Plus direct, le président du Venezuela, Hugo Chavez, a menacé de ne plus fournir de pétrole aux pays européens et de riposter par le « *retour de leurs investissements* ».

« *Le Brésil, pays qui a reçu des millions d'immigrants et de descendants, aujourd'hui intégrés de manière harmonieuse, déplore une décision qui contribue à créer une perception négative de l'immigration* », a réagi son ministère des Affaires étrangères. Le gouvernement argentin a condamné la directive de l'UE, en lui faisant la leçon : « *La question migratoire ne pourra être résolue de manière efficace que si elle est abordée dans le respect total des droits de l'Homme* ». Même son de cloche en

² « La directive 'retour' ». Carte blanche dans *Le Soir* du 14 juin 2008.

Uruguay et au Pérou. Dans ce douloureux dossier aussi, les dirigeants européens ont choisi de faire le gros dos.

Les dispositions clés de la directive.

Jusqu'à dix-huit mois

« La rétention cesse d'être justifiée au terme d'une période de trois mois. Les États peuvent raccourcir ce délai ou le prolonger d'un maximum de dix-huit mois... » Dans quels cas? Manque de coopération des ressortissants, retard dans la présentation de documents, menace pour l'ordre public ou la sécurité ...

Cinq ans d'interdiction

L'interdiction du territoire européen sera de cinq ans et s'appliquera pour tous les cas de retour, qu'ils soient forcés ou volontaires. Ce qui relève de la double peine, d'autant moins compréhensible qu'elle s'applique aussi aux personnes qui ont accepté de retourner chez eux de leur propre chef. Il sera statué sur la possibilité de prolonger cette interdiction au-delà des cinq ans, si « l'ordre public est violé de façon intentionnelle ».

Tant pis pour les mineurs

Les enfants suivront le parcours de leurs parents. Autrement dit, on les retrouvera dans les procédures d'enfermement. Mais les décisions seront « prises dans l'intérêt de l'enfant ». Comme « l'intérêt de l'enfant » est déjà, en Belgique, de mettre en rétention des gosses en bas âge..

L'hypocrisie des « camps externes »

Depuis plusieurs années, l'Union européenne pousse les pays du Maghreb, à créer des « camps » pour parquer les immigrés expulsés et les candidats à l'exil. Des milliers d'entre eux transitent chaque mois par la Libye, devenue, avec l'Algérie et le Maroc, l'un des partenaires privilégiés de l'Union européenne (UE) dans sa politique dite des « camps externes ».

Depuis le début des années 1990, l'Europe tente de traiter l'immigration hors de ses frontières. La Libye s'est imposée comme un interlocuteur privilégié, bien qu'elle n'ait pourtant jamais signé le moindre traité international sur la protection des réfugiés. L'Italie de Silvio Berlusconi a été l'une des premières à instaurer de nouveaux ponts aériens vers Tripoli et a aidé à financer plusieurs « centres fermés pour immigrés ».

« Son système politique, dictatorial et clientéliste, n'oppose aucune limite formelle à la répression des exilés et à la négation des droits humains », souligne le chercheur Jérôme Valluy. D'où une chasse violente aux clandestins. Les camps au sud du pays ont la réputation d'être les plus terribles du Maghreb. Selon les propres chiffres libyens, près de 145 000 étrangers auraient été « rapatriés » entre 2003 et 2005. Et bien plus depuis. Avec la bénédiction des États membres de l'Union.